SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2720 **3 octobre 2014**

SOMMAIRE

Accession Fund Holding Beta S.à r.l. 130519
Acrobat Holding One S.à r.l. 130514
ACTIVE 21 S.A. 130520
Advanced Business & Management Lux s.à r.l. 130551
Advent Key Investor & Cy S.C.A. 130515
Advent Key Investor & Cy S.C.A. 130515
Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l. 130516
Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l. 130516
Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l. 130517
AEM Luxembourg S.A. 130514
A.H.P. S.A. 130516
A. Menarini Participations Internationales S.A. 130514
Anapurna S.à r.l. 130530
API New Energy S.à r.l. 130517
Artisal & Kern Sàrl 130519
Asdecor S.à r.l. 130520
Atlantis International 1 S.à r.l. 130517
Atlantis International 2 S.A. 130518
Autocars Ecker S.à r.l. 130518
Baffin Bay S.à r.l. 130516
BalMain International S.A. 130516
Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l. 130520
Barguzin Participation S.A. 130518
Barpartner S.à r.l. 130516
BDT Oak Luxembourg 1 130517
BDT Oak Luxembourg 2 130517
Bencorp S.A. 130560
Blue Crest S.A. 130518
Bonster S.A. 130518
Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l. 130514
BR Asia (Lux) III S.à r.l. 130521
Brooktstar Investments Lux S.à r.l. 130515
Build France S.à r.l. 130521
Bus & Coach Trading S.A. 130521
Buttercup Company 130515
B.V. Investment S.A. 130514
By Unique S.à r.l. 130515
Dance 4 Life A.s.b.l. 130522
Danka S.à r.l. 130524
Dental Studio Wecker S.à.r.l. 130519
Dental Studio Wecker S.à.r.l. 130520
Dereif London Birchin Court S.à r.l. 130534
Donacella S.A.- SPF 130525
Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l. 130531
EEM World S.A. 130521
EEM World S.A. 130522
EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF 130523
Enet Investments S.A. 130522
ESIM S.A. 130522
ESQ S.A. 130523
Etablissement Massen S.A. 130523
La Casa Grande SICAV SIF 130519
LMWP III Holding S.à r.l. 130530
Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l. 130523
PEF V Information Technology II S.à r.l. 130556
Problux S.A. 130552
SCI Camarcol 130524
Spinnaker HoldCo S.à r.l. 130540
Suez Energy International Luxembourg S.A. 130533
Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund 130524

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117513/10.

(140134914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Acrobat Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.000.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117519/10.

(140134784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

B.V. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.514.

Les comptes annuels du 1 er avril 2013 au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117644/11.

(140134367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.574.

Les statuts coordonnés au 9 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014117655/11.

(140134443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

AEM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 52.678.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Jean-Pierre FUCHS
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014117610/12.

(140135295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Advent Key Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117521/10.

(140134918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Advent Key Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117522/10.

(140134919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Brooktstar Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brookstar Investments Lux S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117657/11.

(140134915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

By Unique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 72, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 181.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014117665/11.

(140134858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Buttercup Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.061.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 25 juillet 2014:

Mme Gillian Adams avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117664/12.

(140134912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117523/10.

(140134354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 149.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117524/10.

(140134353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Baffin Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014117666/11.

(140134794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Barpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.711.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014117670/11.

(140134850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

BalMain International S.A., Société Anonyme,

(anc. A.H.P. S.A.).

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 158.346.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014117667/12.

(140134525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Advent Talc (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.285.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117527/10.

(140135317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Atlantis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117565/10.

(140135152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

BDT Oak Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BDT Oak Luxembourg 1
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117673/11.

(140134219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

BDT Oak Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BDT Oak Luxembourg 2
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117674/11.

(140134223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

API New Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.371.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014117624/12.

(140134362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Atlantis International 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117566/10.

(140135227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Autocars Ecker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 22.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117567/10.

(140134412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Blue Crest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.030.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014117683/11.

(140135363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Bonster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONSTER S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117688/11.

(140135534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Barguzin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.481.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARGUZIN PARTICIPATION S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014117668/12.

(140134313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Accession Fund Holding Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.163.

Der Jahresabschluss vom 30 September 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Juli 2014.

Jörg Fuchs
Manager

Référence de publication: 2014117583/13.

(140135252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Artisal & Kern Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 22.741.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014117632/13.

(140135283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

La Casa Grande SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour LA CASA GRANDE SICAV SIF
ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014117456/14.

(140134481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Dental Studio Wecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 51.913.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117597/14.

(140134717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ACTIVE 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 16, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.060.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 14 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 28 juillet 2014.

Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2014117587/13.

(140134732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Asdecor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 10, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 41.634.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014117633/13.

(140135188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Barclays Luxembourg GBP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 494.503,80.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Certifié conforme et sincère
Pour la Société
Manfred Zisselsberger
Gérant

Référence de publication: 2014117647/14.

(140134937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Dental Studio Wecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 51.913.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117598/14.

(140134718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BR Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BR Asia (Lux) III S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2014117692/12.

(140134756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Bus & Coach Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.992.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Bus & Coach Trading S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014117663/13.

(140134979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Build France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.189.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117659/14.

(140134833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

EEM World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 166.088.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'administration du 3 juillet 2014

Le conseil désigne en qualité de Président du conseil à dater de ce jour:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, demeurant professionnellement à L - 8041 Strassen, 65 rue des Romains;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014118291/15.

(140136489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 166.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014118243/10.

(140135552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

ESIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESIM S.A.

Référence de publication: 2014118258/10.

(140136855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Dance 4 Life A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg F 9.576.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale de l'association que l'article 2 des statuts a été modifié comme suit:

- « **Art. 2.** Son siège social est à Bertrange.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014118289/14.

(140136318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

EEM World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 166.088.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'administration du 26 mai 2014

Le Conseil prend acte de la démission de M.M. René SCHLIM et Thierry AFSCHRIFT au titre d'administrateur de la Société présentée le 23 mai 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, le conseil coopte à titre d'administrateurs:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, demeurant professionnellement à L - 8041 Strassen, 65 rue des Romains;
- Monsieur Christophe AMEEUW, demeurant à B - 7190 Ecaussines, 3, rue Blavier.

Le mandat de Madame Marie Immacolata FLORANGE et de Monsieur Christophe AMEEUW prendra fin à la date de la prochaine assemblée générale de la Société suivant la cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014118290/20.

(140136489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ESQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118259/10.

(140137030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Etablissement Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 94.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2014118260/10.

(140135675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.801.

EXTRAIT

Il a informé, que

la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Jean Lemaire est la suivante:

12A, rue Randlingen

L-8366 Hagen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014. Signature.

Référence de publication: 2014118279/14.

(140135455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.872.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 Juillet 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 18 Juillet 2014, que KPMG Luxembourg a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2014.

Pour EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
2-4 rue Eugène Ruppert / Vertige Building - Polaris
L-2453 Luxembourg
Andrea Schless / Mohamed Aihi
- / Vice Président

Référence de publication: 2014118292/20.

(140135449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SCI Camarcol, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg E 5.131.

Il est déclaré que Monsieur Marc HASTERT, employé, né à Paris le 25 juin 1957, demeurant à L-7418 Buschdorf, 10, am Fuurt, agissant en sa qualité de propriétaire de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'UN EURO (€1,00) chacune de la société civile de droit luxembourgeois «SCI CAMARCOL», ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, bd. de la Pétrusse, cède UNE (1) part au prix de UN EURO (€1,00) avec toutes les garanties de fait et de droit avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Olivier HASTERT, étudiant, demeurant à L-7418 Buschdorf, 10, am Fuurt.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Marc HASTERT
Le Cédant / Gérant

Référence de publication: 2014118287/16.

(140136334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Danka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 17, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.227.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 31 juillet 2014.

A la suite de l'assemblée générale tenue le 31 juillet 2014 au siège de la société, les associés ont pris la résolution suivante:

Suite à la démission de M. Daniel PEDROSA DOS SANTOS de son poste de gérant administratif, les associés ont décidés de nommer Madame Claudine BAGNASCO, née le 23 mai 1962 à Haute-Yutz et demeurant à F-57970 Yutz; 11, rue de Charente, comme nouvelle gérante administrative de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014121265/16.

(140139750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.479.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 23 juillet 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que Messieurs Richard Goddard, C. David Messman, Andrew Owen, Michael Niedermeyer et Madame Karla M. Rabusch ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2015 et que KPMG a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour WELLS FARGO (LUX) WORLDWIDE FUND
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Vertigo Building - Polaris
2-4 rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Jérémy Colombé / Mohamed Aihi
- / Vice Président

Référence de publication: 2014118288/22.

(140135451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Donacella S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.136.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "GOLDSMITH TRADING INC.", établie et ayant son siège social Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14 th Floor, Panama-City, République de Panama, constituée à Panama-City le 1 er avril 2005, enregistrée au «Public Registry Office, Mercantile Department» de Panama, Microjacket numéro 483540, document 764659, ayant un capital souscrit et libéré de dix mille dollars américains (10.000,- USD), divisé en dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social de Panama-City à Luxembourg (GrandDuché de Luxembourg) avec effet au 31 mai 2014 et adoption par la société de la forme d'une société anonyme et de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de la dénomination de la société en «DONACELLA S.A. - SPF».

3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder une hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

4) Conversion du capital de USD en EUR.

5) Augmentation du capital social à concurrence de 23.700.- EUR, pour le porter de son montant actuel de 7.300.- EUR à 31.000.- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6) Libération intégrale de l'augmentation de capital.

7) Division du capital social en 1.000 actions avec une valeur nominale de 31.- EUR chacune.

8) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

9) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

10) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

11) Fixation de l'adresse de la société.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

L'assemblée constate le transfert, avec effet au 31 mai 2014, du siège social, statutaire et administratif de la société de Panama-City à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le 16 juillet 2014 par le cabinet de révision agréé PRO.FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à R.L., établi et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, immatriculé au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 176448, sous la signature de Anne-Isabelle DE MAN, réviseur d'entreprises, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"*Conclusion:*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de la Société ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contre-partie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en DONACELLA S.A. - SPF.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder une hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à dix mille dollars américains (10.000.- USD), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1.- USD = 0,73- EUR, en sept mille trois cents euros (7.300.- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois mille sept cents euros (23.700.- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept mille trois cents euros (7.300.- EUR) à trente et un mille euros (31.000.- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Sixième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est libérée intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de vingt trois mille sept cents euro (23.700.- EUR).

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables, et dans le rapport du réviseur susmentionné.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Septième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euro (31.- EUR) chacune.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

STATUTS

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "DONACELLA S.A. - SPF" (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder une hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR), représenté par MILLE (1.000) actions avec une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui précède.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

b) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;

c) Madame Delphine POILLOT, employée privée, née à Reims (France), le 3 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

Dixième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

La société à responsabilité limitée Read S.à R.L., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 45.083.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

Onzième résolution

Le siège de la société est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Estimation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.350,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Certificat

La soussignée Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2014. Relation GRE/2014/2936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Junglinster, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121273/296.

(140140464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Anapurna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 29, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 96.348.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117622/10.

(140134601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

LMWP III Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.666.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118551/11.

(140135886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.946,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.936.

Rectificatif du dépôt L140014763 déposé le 24/01/2014

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1. Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169092,

here represented by Mr Charles Heisbourg, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th June 2014; and

2. Eastman Chemical Company, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2345566, and having its registered office at 200 S. Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, United States of America,

here represented by Mr Charles Heisbourg, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27th June 2014

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties (together referred to as the "Shareholders") represent the entire share capital of Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181936, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 January 2014 number 118 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 March 2014 number 600.

The appearing parties requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

Acknowledgement of the final valuation of the contribution made by Eastman Chemical Company on 30 December 2013 and related adjustment of the class B share premium account thereto.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, unanimously take the following resolutions:

Sole resolution:

The Shareholders have resolved on 30 December 2013 to increase the share capital with effect as of 1 January 2014 by an amount of nine hundred forty-six US dollars (USD 946), from its then current amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000), represented by eighteen thousand (18,000) class A shares, with a nominal value of one US dollars (USD 1) each, up to eighteen thousand nine hundred forty-six US dollars (USD 18,946) through the issuance of nine hundred forty-six (946) new class B shares with a nominal value of one US dollars (USD 1) each.

The new shares have been subscribed with effect as of 1 January 2014 by Eastman Chemical Company, aforementioned, for an aggregate subscription price of one billion four hundred ninety-eight million four hundred sixty-six thousand eight hundred fifty-four US dollars (USD 1,498,466,854), out of which:

- nine hundred forty-six US dollars (USD 946) have been allocated to the share capital; and

- one billion four hundred ninety-eight million four hundred sixty-five thousand nine hundred eight US dollars (USD 1,498,465,908) to the class B share premium account of the Company.

Said new shares have been fully paid up by Eastman Chemical Company, aforementioned, through a contribution in kind consisting of business intangibles related to the fibers business owned by Eastman Chemical Company (the "Contributed Assets").

The Shareholders also resolved on 30 December 2013 that the final value of the Contributed Assets could be adjusted prior to 30 June 2014 on the basis of the finalized annual accounts of the Company as of 31 December 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The Shareholders acknowledge that the Contributed Assets have a final aggregate value of one billion one hundred seventy-three million six hundred sixteen thousand six hundred thirty-one US dollars (USD 1,173,616,631), as evidenced by a final valuation certificate issued by the managers of the Company on 27 th June 2014.

The Shareholders resolve to reflect the final valuation of the Contributed Assets by adjusting the relevant class B share premium account of the Company so as to decrease it, without distribution, from its current amount of one billion four hundred ninety-eight million four hundred sixty-five thousand nine hundred eight US dollars (USD 1,498,465,908) to the amount of one billion one hundred seventy-three million six hundred fifteen thousand six hundred eighty-five US dollars (USD 1,173,615,685).

The Shareholders empower the board of directors to undertake such corrections in the accounting or otherwise as may be needed to reflect the above adjustment.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxy holder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de juin,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169092, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par M. Charles Heisbourg, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2014, et

2. Eastman Chemical Company, une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'État de l'Etat du Delaware sous le numéro 2345566, et ayant son siège social à 200 S. Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par M. Charles Heisbourg, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2014

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes (dénommées les «Associés») représentent l'intégralité du capital social de Eastman Chemical Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181936, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 janvier 2014 sous le numéro 118 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 30 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 mars 2014 sous le numéro 600.

Les comparantes ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Prise d'acte de la valorisation finale de la contribution apportée par Eastman Chemical Company le 30 décembre 2013 et ajustement du compte de prime d'émission des parts sociales de catégorie B y relatif.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé le 30 décembre 2013 d'augmenter le capital social avec effet au 1 er janvier 2014, d'un montant de neuf cent quarante-six US dollars (USD 946), de son montant alors actuel de dix-huit mille US dollars (USD 18.000), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un US dollars (USD 1) chacune, à un montant de dix-huit mille neuf cent quarante-six US dollars (USD 18.946) par l'émission de neuf cent quarante-six (946) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de un US dollars (USD 1) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites avec effet le 1 er janvier 2014 par Eastman Chemical Company, susmentionnée, pour un montant total d'un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent soixante-six mille huit cent cinquante-quatre US dollars (USD 1.498.466.854), dont

- neuf cent quarante-six US dollars (USD 946) ont été affectés au capital social; et

- un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent soixante-cinq mille neuf cent huit US dollars (USD 1.498.465.908) ont été affectés au compte de prime d'émission de parts sociales de catégorie B.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par Eastman Chemical Company, susmentionnée, par un apport en nature d'actifs intangibles liés à l'activité de fibres appartenant à Eastman Chemical Company (les «Actifs Contribués»).

Les Associés ont également décidé le 30 décembre 2013 que la valeur finale des Actifs Contribués pourrait être ajustée avant le 30 juin 2014 sur base des comptes annuels finalisés de la Société au 31 décembre 2013.

Les Associés approuvent que les Actifs Contribués ont une valeur finale totale à un milliard cent soixante-treize millions six cent seize mille six cent trente-et-un US dollars (USD 1.173.616.631), tel que confirmé par un certificat de valorisation final émis par les gérants de la Société, le 27 juin 2014.

Les Associés décident de refléter la valeur finale des Actifs Contribués en ajustant le compte de prime d'émission de parts sociales de catégorie B, par une diminution, sans distribution, de son montant actuel d'un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent soixante-cinq mille neuf cent huit US dollars (USD 1.498.465.908) à un milliard cent soixante-treize millions six cent quinze mille six cent quatre-vingt-cinq US dollars (USD 1.173.615.685).

Les Associés autorisent le conseil de gérance d'entreprendre ces corrections en matière de comptabilité ou autre tel qu'il serait nécessaire afin de refléter les ajustements mentionnées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. HEISBOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30626. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121278/142.

(140139562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

L'assemblée générale ordinaire, en sa séance du 28 juillet 2014, a:

- renouvelé les mandats d'administrateur de Madame Florence Poncelet et de Messieurs Alain Pasteleurs, Rachid Azoughagh et Oliver Lamalle pour un terme de six ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2020;

- renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises de la société Deloitte SA pour un d'un an. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2015;

- décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Madame Saliha Merini.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

R. Azoughagh / Fl. Poncelet
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014125997/18.

(140142465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dereif London Birchin Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 189.143.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

Appeared:

DEREIF Immobilien 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

represented by Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 23 July 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form, Corporate Name. There exists under the name of "DEREIF London Birchin Court S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;

- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the Company; and/or

- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests.

For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the Company.

The Company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including but not limited to borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility, entering into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any direct or indirect subsidiary of the Company, the majority of the capital of such companies being held directly or indirectly by the Company,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

in each case in relation to the financing of Real Estate acquisitions, as well as entering into transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units.

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) represented by two hundred (200) units of one hundred Pound Sterling (GBP 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management.

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by mail, fax or e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or sole signature of any person(s) to which the board of managers has validly delegated such power.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. Any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant condition of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any manager, including any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of one of the first managers, will be determined in the respective act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Chapter IV. - General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing in writing or by telefax or by e-mail as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V. - Business year - Balance sheet.

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on 1 September and ends on 31 August of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation.

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. In case of and at the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine his respectively their powers and remuneration.

In case all units of the Company are held by only one sole unitholder, he can decide to dissolve the Company and proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all liabilities of the Company.

Chapter VII. - Applicable law.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 August 2015.

Subscription - Payment

All the two hundred (200) units representing the entire capital have been entirely subscribed by DEREIF Immobilien 1 S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash. Therefore the amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Jean Wantz, born on 17 May 1966 in Luxembourg, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (chairman);

- Mr Bernd Zens, born on 15 March 1963 in Bonn, Germany, professionally residing in Riehler Straße 190, D-50735 Cologne, Germany;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Mr Joachim Gallus, born on 26 September 1964 in Heidelberg, Germany, professionally residing in Riehler Straße 190, D-50735 Cologne, Germany;

- Mr Charles Meyer, born on 19 April 1969 in Luxembourg, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) Deloitte Audit S.à r.l., with address in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

DEREIF Immobilien 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Monsieur Tobias Lochen, Rechtsanwalt, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée.

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DEREIF London Birchin Court S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;

- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'elles soient, directement ou indirectement via une ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlées par la Société; et/ou

- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les "Biens Immobiliers" comprendront le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à la propriété (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à ces biens et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à ces biens.

Aux fins de cette clause, "Société d'Investissement" signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement ayant une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit en fin de compte contrôlé par la Société.

La Société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaire pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement ayant pour but de faciliter la réalisation de son objet comprenant, de manière non exhaustive, toute forme d'emprunt d'argent ou toute forme d'obtention de facilité de crédit, toute entrée en garantie bancaire, en nantissement ou toute forme de cautionnement pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute filiale directe ou indirecte de la Société, la majorité du capital social de telles sociétés étant détenue directement ou indirectement par la Société, dans tous les cas de financement d'acquisitions immobilières, ainsi que dans tous les cas d'opérations de couverture et/ou de risques de change.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que courrier, fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été valablement conféré par le conseil de gérance.

Art. 13. Sub - délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant, y compris tout gérant éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement de l'un des premiers gérants, seront déterminés dans l'acte de nomination respectif.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1 er septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux et amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. En cas de et au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront respectivement leurs pouvoirs et rémunérations.

Dans le cas où toutes les parts de la Société sont détenues par un associé unique, il peut décider de dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les passifs de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 août 2015.

Souscription - Libération

Toutes les deux cents (200) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DEREIF Immobilien 1 S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Jean Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (président);

- Monsieur Bernd Zens, né le 15 mars 1963 à Bonn, Allemagne, résidant professionnellement au 190, Riehler Straße, D-50735 Cologne, Allemagne;

- Monsieur Joachim Gallus, né le 26 septembre 1964 à Heidelberg, Allemagne, résidant professionnellement au 190, Riehler Straße, D-50735 Cologne, Allemagne;

- Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera établi au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) Deloitte Audit S.à r.l., axant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. LOCHEN, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10583. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014122659/348.

(140140727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Spinnaker HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.065.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of July.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.725,

represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on July 3, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is, at incorporation, composed of one single shareholder.

The Company will exist under the name of "Spinnaker HoldCo S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors (réviseur d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Shareholders resolutions
First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Manager;

- Mr Thomas Sonnenberg, born on 17 July 1961 in Köln (Germany), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Manager;

- Mr Antonis Tzanetis, company director, born on 15 June 1978 in Athena (Greece), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Manager;

- Mr Mats Eklund, company director, born on 3 July 1972 in Skara (Sweden), with professional address at 9, South Street, 3 rd Floor, GB - W1K 2XA London, United Kingdom, as Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital société de douze mille cinq cents euros et deux cents (EUR 12.500,02), avec son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.725,

ici représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juillet 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte, lors de sa constitution, un associé unique.

La Société adopte la dénomination «Spinnaker HoldCo S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant;

- Monsieur Thomas Sonnenberg, né le 17 juillet 1961 à Köln (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant;

- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, né le 15 juin 1978 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, né le 3 juillet 1972 à Skara (Suède), ayant son adresse professionnelle au 9, South Street, 3 ème étage, GB - W1K 2XA Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2014. REM/2014/1477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121900/608.

(140138852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Advanced Business & Management Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 105.746.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117601/10.

(140134568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Problux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 189.148.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER. notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"VALON S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63143,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1 er . Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «PROBLUX S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 210.000.- (deux cent dix mille euros), représenté par 210 (deux cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juillet 2019 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visio-conférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Souscription et Libération

Le comparant dûment représenté a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
VALON S.A. prénommée			
TOTAL:	210.000	210.000	210

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux cent dix mille Euros (210.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.800.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) La société anonyme «VALON S.A.», ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B 63143, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

b) La société anonyme «LANNAGE S.A.», ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B 63130, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Madame Magali MICHELETTI, née à Metz (France) le 1 er février 1981, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

c) La société anonyme «KOFFOUR S.A.», ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg B 86086, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Raphaël EBER, né à Ixelles (Belgique) le 16 février 1974, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, RCS Luxembourg B 63115.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/07/2014. Relation: EAC/2014/10389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 août 2014.

Référence de publication: 2014123080/216.

(140140887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.125,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of July.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

Polish Enterprise Fund V, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3718637 ("PEF"), which holds the entire shares issued and being the sole Shareholder ("Sole Shareholder") of the Company;

duly represented by Caroline FEUGA professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The abovementioned proxy, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, as represented, has requested the undersigned notary to record the following:

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that PEF is the sole holder of the entire share capital of PEF V Information Technology II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated by a notarial deed drawn up on 16 August 2006 by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, with registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.314 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1406, page 67448, dated 17 December 2005 (the "Company").

That the share capital of the Company is set at EUR 234,125.- (two hundred and thirty-four thousand, one hundred and twenty-five euros) represented by:

(1) 500 (class "A" shares (the "Class A Shares"); last to be reimbursed

(2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");

(3) 2,955 class "C" shares (the "Class C Shares");

(4) 2,955 class "D" shares (the "Class D Shares");

with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

That the Articles of the Company were for the last time amended by a deed of the undersigned notary on June 19, 2014, not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following:

Agenda:

1. Approval of the interim accounts of the Company as of July 8, 2014;

2. Acknowledgment of the calculation of the available amount to be reimbursed to the Sole Shareholder as presented in the available amount calculation;

3. Decision to decrease the capital of the company in respect of the article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company as revised on 7 June 2013;

4. Decision to cancel and redeem 2 entire classes of shares for a total value of capital of EUR 147,750.00 represented by a total of 5,910 shares

a. 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class C shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;

b. 2,955 (two thousand nine hundred fifty- five) class D shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

5. Decision to distribute to the sole member of the Company, PEF, the available amount as specified in the Articles of Incorporation and under point 5.6 and 5.7;

6. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company;

7. Decision to decrease the legal reserve;

8. Acknowledgement of the resignation of Rafal Bator as Manager of the Company as of July 15, 2014;

9. Empowerments of each of the managers to modify and amend the share register according to the reduction of capital;

10. Miscellaneous.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The Sole Shareholder approves the interim accounts dated July 8, 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder states that pursuant to Luxemburg Law and according to the Articles of the Company, the repurchase of shares and all following operations are permitted.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available amounts to be distributed (excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the nominal amount and (ii) the reimbursement of the available amount as defined in the Articles of Incorporation as modified on 7 June 2013. The available amount's calculation form has been duly acknowledged and validated by the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the capital of the Company in respect of the article 5.1 of the Articles by the repurchase and cancellation of one entire class of shares.

Fourth resolution

In accordance with the first Resolution and the calculation scheme presented hereunder, the shareholder decides to redeem and cancel 2 entire classes of shares for a total value of capital of EUR 147,750.00 represented by a total of 5,910 shares as following:

a. 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class C shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each; and

b. 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class D shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

for a total of 5,910 (five thousand nine hundred and ten) shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, thus summarizing a total of capital of EUR 147,750.00 (one hundred and forty-seven thousand, seven hundred and fifty euros).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to reimburse the complementary premium for EUR 35,511,417.00 (thirty-five million, five hundred and eleven thousand, four hundred and seventeen euros) equivalent to EUR 6,008.70 (six thousand and eight euros and seventy cents) of additional premium per share of the 5,910 (five thousand nine hundred and ten) shares reimbursed.

Sixth resolution

In accordance of the above resolutions and operations, the Sole Shareholder resolves to adjust article 5.1 of the Articles in order to remove the reference made to class "C" and "D" shares so that it shall henceforth read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at EUR 86,375.- (eighty-six thousand, three hundred and seventy-five euros) represented by:

(1) 500 (class "A" shares (the "Class A Shares"); last to be reimbursed

(2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");

with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class "A" and "B" Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of Shares are outlined in the present Articles.".

Seventh resolution

The Sole Shareholder agrees to allocate a net amount of EUR 14,775.00 (fourteen thousand, seven hundred and fifty-five euros) from the legal reserve to the results brought forward.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Rafal Bator, as Manager of the Company with effect as of July 15, 2014 and grants him conditional discharge with it being understood that his full discharge would be decided upon in relation to the approval of the annual accounts of the Company for the year ended December 31, 2014.

Nineth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third and fourth resolutions above

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

and to see to any formalities in connection therewith, including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of this process, are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand Euro).

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Polish Enterprise Fund V, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3718637 ("PEF"), qui détient l'ensemble des parts sociales émises et étant le seul actionnaire ("Associé Unique") de la Société;

dûment représenté par Caroline FEUGA demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué comme ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte qu'il est l'unique détenteur de la totalité du capital social de PEF V Information Technology II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié établi le 16 Août 2006 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, ayant son siège social au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.314 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations ("Mémorial C") numéro 1406, page 67448, en date du 17 Décembre 2005 (la "Société").

Que le capital social émis de la Société est fixé à EUR 234.125,- (deux cent trente-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par:

(1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées;

(2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");

(3) 2.955 parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C");

(4) 2.955 parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D");

d'une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25) chacune.

Que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions à prendre sur la base des éléments suivants:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 8 juillet 2014;

2. Prise de connaissance du calcul du montant disponible à être remboursé à l'actionnaire unique tel que présenté dans le calcul du montant disponible;

3. Décision de réduire le capital de la société au titre de l'article 5.1 des statuts de la société, telle que révisés le 7 Juin 2013;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

4. Décision d'annuler et de rembourser 2 classes pleines de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 147.750,00 représentées par un total de 5.910 parts sociales

a. 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

b. 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

5. Décision de distribuer à l'Associé Unique, PEF, le montant disponible comme spécifié dans les statuts et aux points 5.6 et 5.7;

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

7. Décision de réduire le montant de la réserve légale;

8. Prise de connaissance de la démission de Rafal Bator, Gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2014;

9. Pouvoirs au conseil de gérance de modifier et mettre à jour le registre des associés en relation avec la réduction du capital;

10. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique approuve les comptes intérimaires au 8 juillet 2014.

Deuxième résolution

L'Associé Unique affirme que, conformément à la loi luxembourgeoise et conformément aux Statuts de la Société, le rachat de parts sociales et toutes les opérations suivantes sont autorisées.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément aux Statuts et sur la base des comptes intérimaires, la Société a des réserves suffisantes à être distribuées (à l'exclusion de la réserve légale) et des bénéfices, afin de procéder à (i) le rachat des parts sociales rachetées pour leur valeur nominale et (ii) le remboursement du montant disponible tel que défini dans les Statuts tels que modifiés le 7 Juin 2013. Le formulaire de calcul du montant disponible a été dûment approuvé et validé par l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital de la Société suivant l'article 5.1 des Statuts par le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales.

Quatrième résolution

Conformément à la deuxième résolution et le calcul présenté ci-dessous, l'Associé Unique décide de racheter et d'annuler 2 catégories pleines de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 147.750,00 représenté par un total de 5.910 parts sociales comme suit:

a. 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

b. 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

pour un total de 5.910 (cinq mille neuf cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, soit un total de capital EUR 147.750,00 (cent quarante-sept mille sept cent cinquante euros).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de rembourser la prime complémentaire pour EUR 35.511.417,00 (trente-cinq millions cinq cent onze mille quatre cent dix-sept euros) équivalent à EUR 6.008,70 (six mille huit euros et soixante-six centimes) de prime complémentaire par part des 5.910 (cinq mille neuf cent dix) parts sociales remboursées.

Sixième résolution

Conformément aux résolutions et aux opérations ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts afin de supprimer la référence faite aux parts sociales de catégorie "C" et "D" de sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 86.375,- (quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par:

(1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées;

(2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");

d'une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sans préjudice des autres dénominations utilisées dans ces Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A et B sont ensemble définies comme les "Catégories de Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après désignés comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.».

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer un montant de EUR 14.775,00 (quatorze mille sept cent soixante-quinze euros) de la réserve légale aux résultats reportés.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de Rafal Bator, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2014 et lui donne quitus conditionnel, étant entendu que son quitus complet sera décidé lors de l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice comptable se clôturant au 31 décembre 2014.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et habiliter tout gérant de la Société d'enregistrer individuellement, dans le registre des associés de la Société, l'annulation des parts sociales rachetées en vertu des troisième et quatrième résolutions qui précèdent et à faire toutes les choses nécessaires et utiles ayant trait à ce qui précède, notamment mais pas exclusivement concernant la mise à jour du registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 6.000,- (six mille euros).

Pouvoir

La/les partie(s) comparant(es) ci-dessus donne pouvoir à tout agent et/ou employé du bureau du notaire signataire, agissant individuellement pour procéder à l'enregistrement, l'établissement, la suppression, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires suite à cet acte et, éventuellement, de dessiner, de rectification et de signer toute erreur, faute ou faute de frappe à cet acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Feuga, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 juillet 2014. Relation: RED/2014/1616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 juillet 2014. Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014123064/248.

(140140791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Bencorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 85.466.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117675/14.

(140135338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck